



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 03 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le mardi trois juin à dix-huit heures trente cinq minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-huit mai s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Sandrine FOURNIER, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Messieurs Clément BERRUEX, Lionel CANON, Bernard SEJALON, Patrick BRUNCHER, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET

Etait absente et avait donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Etait absent excusé

Monsieur Olivier BEGAIN

Assistaient à la réunion à titre consultatif

Madame Alizée NICOLETTA, Messieurs Léo MAMMONE, Ricardo MORA

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 06 mars 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/011

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
CONTRAT AVEC I&D TOURISME 74 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PROCEDURE DE
LABELLISATION « DESTINATION EXCELLENCE » - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Pouvoir : 1

Votants : 14

Délibération télétransmise le : 06 juin 2025

Mise en ligne du 06 juin 2025 au 06 août 2025

Délibération exécutoire le : 06 juin 2025

**CONTRAT AVEC I&D TOURISME 74 POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION « DESTINATION EXCELLENCE »
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Office de tourisme devra en 2026 candidater pour obtenir la labellisation « DESTINATION EXCELLENCE », qui remplace « QUALITE TOURISME ». Ce label est l'une des conditions obligatoires pour que l'Office de tourisme maintienne son classement en catégorie 1, lequel est obligatoire pour le classement de la commune en « STATION CLASSEE DE TOURISME ».

I&D Tourisme, fédération départementale des Offices de tourisme de Haute-Savoie, accompagne les Offices de tourisme du département dans leurs démarches pour obtenir ce label.

Le contrat proposé organise les modalités d'accompagnement au label Destination d'Excellence entre l'Office de Tourisme et I&D Tourisme 74, en conformité avec la convention nationale de partenariat sectoriel entre ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes de tourisme) et Atout France.

Il est conclu à titre gracieux dans le cadre de l'animation de la démarche Qualité Tourisme / Destination d'Excellence par la fédération départementale des Offices de tourisme (I&D Tourisme), avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** l'accompagnement par I&D Tourisme pour la procédure de labellisation « Destination Excellence »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir entre I&D Tourisme et l'Office de tourisme de Saint-Gervais.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Tristan CANON

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,
Pour e-draft certifié conforme,

Monsieur le Président,

Jean-Marc PEILLEX